

Zeitschrift:	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber:	Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band:	40 (1982)
Heft:	3
Artikel:	Aide aux pays en voie de développement : la coopération technique
Autor:	Martin, Jacques
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-138883

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aide aux pays en voie de développement— la coopération technique

Jacques Martin,
*ingénieur forestier,
conseiller national,
Gryon*

Coopération technique et aide financière sont les deux volets essentiels qui permettent à la Suisse d'intervenir directement en faveur des pays les plus pauvres ou les plus défavorisés. Cette aide publique doit appuyer les efforts des autorités et de la population concernées afin d'améliorer progressivement les structures économiques et sociales qui déterminent leur cadre de vie. Ma formation d'ingénieur forestier et une brève expérience comme coopérant m'incitent à exposer le volet coopération technique plutôt que celui consacré à l'aide financière.

1. DÉFINITIONS

Par coopération technique, on entend l'activité qui consiste à mettre du personnel qualifié à la disposition de pays en développement. Il peut s'agir de spécialistes scientifiques ou techniques ou encore de personnel dont la mission est de collaborer à l'organisation et à l'exécution de travaux bien déterminés. Ce personnel doit avoir de bonnes connaissances professionnelles, et, si possible, l'expérience de fonctions similaires à celles qu'il occupe dans le pays aidé. Il doit également bien connaître la situation des pays en développement et leurs problèmes particuliers, pouvoir s'adapter à des structures économiques et sociales différentes ainsi qu'à des mentalités nouvelles.

Il doit surtout comprendre qu'on attend de lui, non seulement qu'il résolve lui-même certains problèmes, mais surtout qu'il encourage les initiatives locales et qu'il appuie les nationaux qui sont les véritables responsables des activités en matière de développement. L'objectif final étant la prise en charge des activités de coopération technique par des nationaux, l'envoi de coopérants est souvent complété, voire remplacé, par la formation de cadres du pays. Si le coopérant forme parfois ses successeurs, souvent ceux-ci fréquentent des centres de formation scolaires, professionnels ou universitaires, dans le pays, dans d'autres pays en développement ou dans un pays industrialisé. Des bourses d'étude et de stage sont accordées dans ce but: c'est là une seconde forme de la coopération technique.

Dès après la dernière guerre mondiale, la nécessité d'aide aux pays en voie de développement s'est imposée; les premiers coopérants, envoyés isolément dans certaines régions, avaient une action limitée et souvent sans effet de longue durée. Aujourd'hui, les organisations d'aide définissent avec leurs partenaires du tiers monde le cadre dans lequel interviennent les coopérants, cadre appelé «projet de coopération technique». Il s'agit avant tout de déterminer:

- les objectifs du projet,
- l'intégration des nationaux aux travaux,
- les différentes phases de l'exécution,
- les moyens à mettre en œuvre par les deux partenaires (coopérant et bénéficiaire).

2. QUELLE TECHNOLOGIE INTRODUIRE DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ?

C'est un vieux débat. Les pays en voie de développement s'indignent généralement du fait que l'on puisse proposer des méthodes et des équipements industriels qui ne correspondent pas à la technologie la plus avancée. Nous pensons qu'un outillage ultra-moderne assurant une production intensive en capital et non en travail, généralise le chômage par la suppression des activités artisanales qu'il provoque. L'économie des pays concernés, loin de se développer et de s'enrichir s'enfoncerait encore davantage dans le sous-emploi et le dénuement.

Les partisans de l'introduction d'une technologie lourde ou de pointe possèdent d'excellents arguments dont le développement n'est pas le but de cet article. Dans une économie avancée et rationnelle, la révolution des techniques engendrées par cette économie a toujours eu comme objectif la réduction du travail nécessaire à la production de valeurs d'usage; ce débat doit s'élever à un autre niveau.

L'élimination de la misère dans le tiers monde suppose une évolution simultanée dans les mentalités et les structures sociales; cette évolution peut se faire avec moins d'à-coups grâce à une aide technique souple, progressive et adaptée au caractère du pays et de sa population.

La politique actuelle en matière d'aide pratiquée par la Suisse et de nombreux autres pays définit de manière rigoureuse les véritables objectifs de la coopération, avec en priorité l'amélioration du sort des plus défavorisés. La croissance économique, bien que nécessaire, ne suffit plus à elle seule à résoudre les problèmes d'un pays et à améliorer automatiquement le sort des plus pauvres.

3. BUTS DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENVISAGÉE

Pour atteindre l'esquisse de règles générales abordée plus haut, nous pensons que c'est d'abord dans le secteur rural qu'il importe d'investir pour accroître et diversifier la production agricole, créer un artisanat et une petite industrie décentralisée ou encore développer certains services de base — santé, éducation, services sociaux, etc. Cet effort en faveur des populations rurales est d'autant plus justifié que la population urbaine ne représente encore que 20% de l'ensemble de la population, contre près de 50% pour les pays déjà plus avancés. Une aide extérieure est nécessaire non seulement pour appuyer les efforts des populations rurales et pour financer des investissements à caractère social, mais aussi pour renforcer les infrastructures économiques existantes et accroître les investissements productifs dans les secteurs primaires et secondaires.

4. MOYENS D'ATTEINDRE CES BUTS

Des projets ponctuels, intervenant au niveau d'une communauté rurale ayant pratiquement le caractère de projet pilote, furent mis sur pied; ils permirent d'améliorer sensiblement le sort des habitants d'une petite région. Malheureusement, l'expérience ne servit pas d'exemple, et ni les autorités locales, régionales, ni les populations ne s'en inspirèrent. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, on met sur pied des projets plus vastes, plus complets, s'attachant à des populations plus importantes.

Ces projets opérationnels s'étendent sur une durée moyenne de cinq à dix ans et nécessitent pour leur mise sur pied pas mal de négociations entre les deux pays concernés. Le choix des collaborateurs, fonction d'une analyse précise des besoins, doit permettre en outre la création d'une équipe multidisciplinaire indépendante et efficace. L'exécution du projet est administrée et dirigée sur place par des responsables des deux pays. Ces réalisations de plus en plus complexes demandent de grandes compétences de la part des chefs de projet et un engagement total.

5. RÔLE DE L'INGÉNIEUR FORESTIER DANS LA COOPÉRATION TECHNIQUE

La dégradation alarmante des forêts tropicales du monde n'a pas échappé à l'opinion publique au cours de ces dernières années et de nombreux efforts sont actuellement déployés pour corriger la situation.

Mais les conditions varient beaucoup d'un pays à l'autre, voire à l'intérieur d'un même pays, et il est souvent très difficile de définir des activités pouvant avoir un effet durable et bénéfique sur la forêt. Si les populations rurales utilisent mal leurs ressources forestières, c'est souvent parce que le développement trop rapide de leur milieu, associé à une pression croissante de la population, leur a fait oublier des traditions ancestrales et des pratiques de cultures inoffensives pour l'environnement.

Pour produire plus, sans affecter l'équilibre de la nature, il est nécessaire de mettre au point de nouvelles techniques d'utilisation des terres. Mais ce qui importe encore plus, c'est l'application pratique de ces techniques qui nécessite des contacts étroits avec la population locale à tous les niveaux. La coopération au développement dans le domaine forestier a donc toujours un caractère pluridisciplinaire. Elle tient compte dans une très large mesure de l'agriculture pratiquée traditionnellement dans la région et vise avant tout l'homme dans son milieu rural.

Pour les raisons suivantes, les activités forestières s'insèrent particulièrement bien dans les pays en développement:

- tout en passant par une population souvent dispersée dans les campagnes, elles intéressent d'importantes portions du territoire national;
- vu qu'elles se situent dans le secteur primaire, elles sont à la base du développement des autres secteurs de l'économie nationale et elles mettent en valeur un potentiel naturel;

- elles utilisent beaucoup de main-d'œuvre non spécialisée qu'il est relativement facile de former sur place;
- par leur caractère souvent «pionnier», elles n'immobilisent que relativement peu de capital;
- les crédits nécessaires à des réalisations forestières sont en majeure partie utilisés sous forme de salaires pour la main-d'œuvre locale. Cet apport d'argent stimule localement le développement de l'artisanat et des petites industries.

Comme on peut le remarquer, cette action se limite aux pays et aux régions où la population vit essentiellement de la production agricole. En effet, dans un tel milieu, la composante forestière revêt une importance particulière: la population dépend non seulement des produits qu'elle offre, mais dans une large mesure de l'action bénéfique qu'elle exerce sur le climat et le sol.

6. RÉSULTATS ATTEINTS PAR LA COOPÉRATION TECHNIQUE

Ils sont de deux ordres. Le premier, le plus important, est l'apport d'une aide directe, de techniques, de matériels et de réalisations sur le terrain. C'est surtout la conjugaison d'efforts fournis par des hommes, des femmes, convaincus que la survie de populations entières et la sauvegarde d'un patrimoine irremplaçable, méritent tous les sacrifices.

En permettant à de jeunes techniciens, de jeunes ingénieurs d'apporter dans des pays plus pauvres que le nôtre leur enthousiasme et leurs connaissances, on participe directement à une meilleure compréhension entre les peuples; on leur donne la possibilité d'acquérir une expérience unique.

Et finalement, avec des investissements qui restent malgré tout modestes, on a obtenu, dans de nombreux projets, des résultats spectaculaires.